



#### REUNION DU 23 SEPTEMBRE 2021

Participants : Bernard COLMANT - Michel VANNESTE à Villeneuve d'Ascq  
Didier BARDET – Jean Pierre CIESIELSKI - Daniel CHOMETTE - - Michel CORNIAUX – Dominique HARY– Daniel SION en visio

***POUR EVITER DES DEPLACEMENTS INUTILES, IL EXISTE UN NUMERO D'ASTREINTE 03 59 08 59 77***

#### COUPE DE FRANCE

##### **Rencontre ETAPLES AS – GAMACHES AS du 19/09/2021**

Erreur de résultat sur la feuille de match.  
Courriel de l'arbitre de la rencontre informant de son erreur.  
ETAPLES AS – GAMACHES AS score 1 – 0  
ETAPLES qualifié

##### **Rencontre CHEVRIERES GRAND FRESNOY – PONT STE MAXENCE US du 19/09/2021**

Erreur de résultat sur la feuille de match.  
Courriel de l'arbitre de la rencontre informant de son erreur.  
CHEVRIERES GRAND FRESNOY – PONT STE MAXENCE US score 0 – 0, 5 tirs au but à 4  
CHEVRIERES GRAND FRESNOY qualifié

#### COUPE DE FRANCE FEMININE

##### **Rencontre CANCHE FOOT FEMININ – ST MARTIN BOULOGNE O du 19/09/2021**

Courriel du 17/09/2021 de ST MARTIN BOULOGNE O informant qu'il ne pourra pas se déplacer à CANCHE FOOT FEMININ  
La commission déclare ST MARTIN BOULOGNE O forfait  
CANCHE FOOT FEMININ – ST MARTIN BOULOGNE O score 3 – 0.  
Amende de 100 euros à ST MARTIN BOULOGNE O  
CANCHE FOOT FEMININ qualifié

##### **Rencontre ERQUINGHEM CS – MARCQ EN BAROEUL O du 19/09/2021**

Courriel du 16/09/2021 de MARCQ EN BAROEUL O informant qu'il ne pourra pas se déplacer à ERQUINGHEM CS  
La commission déclare MARCQ EN BAROEUL O forfait  
ERQUINGHEM CS – MARCQ EN BAROEUL O score 3 – 0.  
Amende de 100 euros à MARCQ EN BAROEUL O  
ERQUINGHEM CS qualifié

##### **Rencontre CHEVRIERES GRAND FRESNOY – VERBERIE US du 19/09/2021**

Courriel du 18/09/2021 à 17H33 de VERBERIE US informant qu'il ne pourra pas se déplacer à CHEVRIERES GRAND FRESNOY

La commission déclare VERBERIE US forfait  
CHEVRIERES GRAND FRESNOY – VERBERIE US score 3 – 0.  
Amende de 100 euros à VERBERIE US  
CHEVRIERES GRAND FRESNOY qualifié

**Rencontre GOUVIEUX US – HAZEBROUCK SC du 19/09/2021**

Courriel du 18/09/2021 à 11H18 de HAZEBROUCK SC informant qu'il ne pourra pas se déplacer à GOUVIEUX US

La commission déclare HAZEBROUCK SC forfait  
GOUVIEUX US – HAZEBROUCK SC score 3 – 0.  
Amende de 100 euros à HAZEBROUCK SC  
GOUVIEUX US qualifié

**Rencontre CHAMBLY FC – CHATEAU ETAMPES FC du 19/09/2021**

Courriel du 18/09/2021 à 10H46 de CHATEAU ETAMPES FC informant qu'il ne pourra pas se déplacer à CHAMBLY FC

La commission déclare CHATEAU ETAMPES FC forfait  
CHAMBLY FC – CHATEAU ETAMPES FC score 3 – 0.  
Amende de 100 euros à CHATEAU ETAMPES FC  
CHAMBLY FC qualifié

**Rencontre VERQUIGNEUL FC – VAUDRICOURT du 19/09/2021**

Rencontre non jouée suite à l'insuffisance de joueuses de l'équipe de VERQUIGNEUL FC

La commission déclare VERQUIGNEUL FC forfait  
VERQUIGNEUL FC - VAUDRICOURT score 3 – 0.  
Amende de 100 euros à VERQUIGNEUL FC  
VAUDRICOURT qualifié

**Rencontre CAMPHIN EC – SANTES FC du 19/09/2021**

Réserves techniques de SANTES FC pour le motif suivant : retard du match de 50 minutes.

Réserves techniques de SANTES pour le motif suivant : pas de contrôle de pass sanitaire

Réserves techniques de SANTES pour le motif suivant : tablette non remplie (en panne), feuille de match donnée à 15H40. Aucun arbitre présent

La commission :

Considérant qu'il ne s'agit pas de réserves techniques

Dit que les réserves d'avant match sont non fondées

Résultat acquis sur le terrain score 1 – 2.

Droits conservés à hauteur de 150 euros (3 réserves)

SANTES FC qualifié

**Rencontre ST AMAND FC – UNION FEMININE ARTOIS du 19/09/2021**

Courriel du 19/09/2021 à 13H45 de UNION FEMININE ARTOIS informant qu'il ne pourra pas se déplacer à ST AMAND FC

La commission déclare UNION FEMININE ARTOIS forfait  
ST AMAND FC – UNION FEMININE ARTOIS score 3 – 0.  
Amende de 100 euros à UNION FEMININE ARTOIS  
ST AMAND FC qualifié

**Rencontre LA GORGUE CS – LEERS OS du 19/09/2021**

Courriel du 18/09/2021 à 11H35 de LEERS OS informant qu'il ne pourra pas se déplacer à LA GORGUE CS

La commission déclare LEERS OS forfait

LA GORGUE CS – LEERS OS score 3 – 0.

Amende de 100 euros à LEERS OS

LA GORGUE CS qualifié

## **COUPE GAMBARDELLA**

### **Rencontre ST QUENTIN PORTUGAIS – ESSIGNY/CLASTRES GRP du 11/09/2021**

Courriel du 10/09/2021 de ESSIGNY/CLASTRES GRP informant qu'il ne pourra pas se déplacer à ST QUENTIN PORTUGAIS

La commission déclare ESSIGNY/CLASTRES GRP forfait  
ST QUENTIN PORTUGAIS – ESSIGNY/CLASTRES GRP score 3 – 0.  
Amende de 100 euros à ESSIGNY/CLASTRES GRP  
ST QUENTIN PORTUGAIS qualifié

### **Rencontre LIEVIN O – BURBURE/ALLOUAGNE du 11/09/2021**

Courriel du 10/09/2021 de BURBURE/ALLOUAGNE informant qu'il ne pourra pas se déplacer à LIEVIN O

La commission déclare BURBURE/ALLOUAGNE forfait  
LIEVIN O – BURBURE/ALLOUAGNE score 3 – 0.  
Amende de 100 euros à BURBURE/ALLOUAGNE  
LIEVIN O qualifié

### **Rencontre ST NICOLAS SC – BAPAUME BERTINCOURT du 11/09/2021**

Courriel du 10/09/2021 de BAPAUME BERTINCOURT informant qu'il ne pourra pas se déplacer à ST NICOLAS SC

La commission déclare BAPAUME BERTINCOURT forfait.  
ST NICOLAS SC – BAPAUME BERTINCOURT score 0 - 3.  
Amende de 100 euros à BAPAUME BERTINCOURT  
ST NICOLAS SC qualifié

### **Rencontre LOOS USSM – GUARBECQUE JF du 11/09/2021**

COURRIEL du 06/09/2021 de LOOS USSM informant qu'il ne pourra pas recevoir GUARBECQUE JF

La commission déclare LOOS USSM forfait.  
LOOS USSM – GUARBECQUE JF score 0 - 3.  
Amende de 100 euros à LOOS USSM  
GUARBECQUE JF qualifié

### **Rencontre ST LAURENT FEUCHY ES – MONCHY AU BOIS US du 11/09/2021**

Courriel du 09/09/2021 de MONCHY AU BOIS US informant qu'il ne pourra pas se déplacer à ST LAURENT FEUCHY ES

La commission déclare MONCHY AU BOIS US forfait  
ST LAURENT FEUCHY ES – MONCHY AU BOIS US score 3 – 0.  
Amende de 100 euros à MONCHY AU BOIS US  
ST LAURENT FEUCHY ES qualifié

### **Rencontre ISBERGUES EDS – SAILLY LABOURSE AS du 11/09/2021**

Courriel du 31/08/2021 de SAILLY LABOURSE informant qu'il se retire de la compétition U18 à 11

La commission déclare SAILLY LABOURSE AS forfait  
Amende de 100 euros à SAILLY LABOURSE AS  
ISBERGUES EDS qualifié

### **Rencontre BEUVRY US – BEAURAINS AS du 11/09/2021**

Courriel du 08/09/2021 de BEAURAINS AS informant qu'il se retire de la coupe Gambardella

La commission déclare BEAURAINS AS forfait  
BEUVRY US – BEAURAINS AS score 3 - 0  
Amende de 100 euros à BEAURAINS AS  
BEUVRY US qualifié

**Rencontre ROUVROY US – VIMY US du 11/09/2021**

Courriel du 09/09/2021 de ROUVROY US informant qu'il ne pourra pas recevoir VIMY US

La commission déclare ROUVROY US forfait.

ROUVROY US – VIMY US score 0 - 3.

Amende de 100 euros à ROUVROY US

VIMY US qualifié

**Rencontre ST QUENTIN BLESSY – LONGUENESSE JS du 11/09/2021**

Courriel du 08/09/2021 de ST QUENTIN BLESSY informant qu'il ne pourra pas recevoir LONGUENESSE JS

La commission déclare ST QUENTIN BLESSY forfait.

ST QUENTIN BLESSY – LONGUENESSE JS score 0 - 3.

Amende de 100 euros à ST QUENTIN BLESSY

LONGUENESSE JS qualifié

**Rencontre GUINES ES – ARDRES RC du 11/09/2021**

Courriel du 02/09/2021 de ARDRES RC informant qu'il ne pourra pas se déplacer à GUINES ES

La commission déclare ARDRES RC forfait

GUINES ES – ARDRES RC score 3 – 0.

Amende de 100 euros à ARDRES RC

GUINES ES qualifié

**Rencontre CORBEHEM US – DOUCHY FC du 11/09/2021**

Courriel du 03/09/2021 de CORBEHEM US informant qu'il ne pourra pas recevoir DOUCHY FC

La commission déclare CORBEHEM US forfait

CORBEHEM US – DOUCHY FC score 0 – 3.

Amende de 100 euros à CORBEHEM US

DOUCHY FC qualifié

**Rencontre VICQ SC – ANZIN FARC du 11/09/2021**

Courriel du 09/09/2021 de VICQ SC informant qu'il ne pourra pas recevoir ANZIN FARC

Courriel du 07/09/2021 de ANZIN FARC informant qu'il souhaite se désengager de la compétition U18

La commission déclare VICQ SC et ANZIN FARC forfait

VICQ SC – ANZIN FARC score 0 – 0.

Amende de 100 euros à VICQ SC

Amende de 100 euros à ANZIN FARC

**Rencontre ROUSIES US – VILLERS/BEAUREVOIR du 11/09/2021**

Absence de VILLERS/BEAUREVOIR à l'heure du coup d'envoi.

La commission déclare VILLERS/BEAUREVOIR forfait

ROUSIES US – VILLERS/BEAUREVOIR score 3 – 0.

Amende de 100 euros à VILLERS/BEAUREVOIR

ROUSIES US qualifié

**Rencontre BRAY DUNES US – TEMPLEMARS VENDEVILLE FC du 11/09/2021**

Courriel du 11/09/2021 à 10h18 de BRAY DUNES US informant qu'il ne pourra pas recevoir TEMPLEMARS VENDEVILLE FC

La commission déclare BRAY DUNES US forfait

BRAY DUNES US – TEMPLEMARS VENDEVILLE FC score 0 – 3.

Amende de 100 euros à BRAY DUNES US

TEMPLEMARS VENDEVILLE FC qualifié

**Rencontre TOURCOING BLANC SEAU – LILLE SUD FC du 11/09/2021**

Absence de LILLE SUD FC à l'heure du coup d'envoi.

La commission déclare LILLE SUD FC forfait

TOURCOING BLANC SEAU – LILLE SUD FC score 3 – 0.

Amende de 100 euros à LILLE SUD FC

TOURCOING BLANC SEAU qualifié

#### **Rencontre ROUBAIX SC – LILLE FIVES OS du 11/09/2021**

Courriel du 08/09/2021 de LILLE FIVES OS informant qu'il ne pourra pas se déplacer à ROUBAIX SC

La commission déclare LILLE FIVES OS forfait

ROUBAIX SC – LILLE FIVES OS score 3 – 0.

Amende de 100 euros à LILLE FIVES OS

ROUBAIX SC qualifié

#### **Rencontre LAIGNEVILLE AS – ESTREES/REMY du 11/09/2021**

Absence de LAIGNEVILLE AS à l'heure du coup d'envoi.

La commission déclare LAIGNEVILLE AS forfait

LAIGNEVILLE AS – ESTREES/REMY score 0 – 3.

Amende de 100 euros à LAIGNEVILLE AS

ESTREES/REMY qualifié

#### **Rencontre ESCHEs FOSSEUSE FC – CHAUMONT EN VEXIN CS du 11/09/2021**

Courriel du 07/09/2021 de ESCHEs FOSSEUSE FC informant qu'il ne pourra pas recevoir CHAUMONT EN VEXIN CS

La commission déclare ESCHEs FOSSEUSE FC forfait

ESCHEs FOSSEUSE FC – CHAUMONT EN VEXIN CS score 0 – 3.

Amende de 100 euros à ESCHEs FOSSEUSE FC

CHAUMONT EN VEXIN CS qualifié

À l'exception des décisions à caractère disciplinaire qui relèvent des procédures particulières figurant au Règlement Disciplinaire, les clubs peuvent faire appel devant les organismes suivants qui jugent en dernier ressort :

Lors de la phase éliminatoire : - Organe d'appel de la ligue régionale pour les décisions des Commissions régionales compétentes,

-à partir de la compétition propre : - Commission Supérieure d'Appel pour les décisions des Commissions Fédérales relevant de leur domaine de compétence.

-Les appels doivent être interjetés dans les conditions de forme prévues par l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F. Toutefois, ils doivent être adressés dans les deux jours à partir de la notification ou de la publication de la décision contestée

### **CHAMPIONNAT**

#### **Rencontre Seniors R1 poule A GRAVELINES US – DUNKERQUE USL 2 du 12/09/2021**

Evocation de GRAVELINES US sur l'inscription sur la feuille de match, en tant que joueur d'un licencié suspendu. Recevables.

La commission,

Considérant le joueur DUDOUIT Emeric licence n°771514094 de DUNKERQUE USL, suspendu de 1 match ferme à compter du 24/082021, sanction prise par la commission de discipline de la LFP,

Considérant que le jour du match, chaque club vérifie, renseigne et/ou modifie sa composition d'équipe dans la tablette puis valide cette composition. Les informations validées engagent la responsabilité de chacun des clubs concernés et des signataires.

Considérant que tout licencié suspendu ne peut disputer aucun match officiel.

Considérant même en cas de réserves ou de réclamation, l'évocation par la Commission compétente est toujours possible et prévaut, avant l'homologation d'un match, en cas d'inscription sur la feuille de match, en tant que joueur, d'un licencié suspendu.

La commission dit que le joueur DUDOUIT Emeric ne pouvait ni participer à la rencontre en rubrique ni figurer sur la feuille de match (art 226 des RG de la FFF), voir modalité de purge des suspensions.

Donne match perdu par pénalité à DUNKERQUE USL 2, pour en reporter le bénéfice à GRAVELINES US. Score 3 - 0.

Inflige au joueur DUDOUIT Emeric licence n°771514094, en application de l'article 133 des Règlements Particuliers de la LFHF et 226.4 des Règlements Généraux de la FFF, 1 match de suspension ferme à compter du lundi 27 septembre 2021 à 00h00,  
Amende de 100 euros à DUNKERQUE USL  
Droits remboursés

#### **Rencontre Seniors R2 poule B BULLY LES MINES ES – NOGENT SUR OISE US du 12/09/2021**

La commission,

Considérant le joueur ANTONIO André licence n°2545490940 de NOGENT US, suspendu jusqu'au 30/06/2022, sanction obtenue avec le club de MONTATAIRE FC,

Considérant que le jour du match, chaque club vérifie, renseigne et/ou modifie sa composition d'équipe dans la tablette puis valide cette composition. Les informations validées engagent la responsabilité de chacun des clubs concernés et des signataires.

Considérant que tout licencié suspendu ne peut disputer aucun match officiel.

Considérant que le joueur ANTONIO André ne pouvait pas ignorer sa suspension,

Considérant même en cas de réserves ou de réclamation, l'évocation par la Commission compétente est toujours possible et prévaut, avant l'homologation d'un match, en cas d'inscription sur la feuille de match, en tant que joueur, d'un licencié suspendu.

Dit que le joueur ANTONIO André ne pouvait ni participer à la rencontre en rubrique ni figurer sur la feuille de match (art 226 des RG de la FFF), voir modalité de purge des suspensions.

Donne match perdu par pénalité à NOGENT US, pour en reporter le bénéfice à BULLY LES MINES ES. Score 3 - 0.

Inflige au joueur ANTONIO André licence n°2545490940, en application de l'article 133 des Règlements Particuliers de la LFHF et 226.4 des Règlements Généraux de la FFF, 1 match de suspension ferme à compter du lundi 27 septembre 2021 à 00h00,  
Amende de 100 euros à NOGENT US

#### **Rencontre Seniors R3 poule D PROVIN US – TOURCOING US 2 du 12/09/2021**

Erreur de résultat sur la feuille de match.

Courriel de l'arbitre de la rencontre informant de son erreur.

PROVIN US – TOURCOING US 2 score 2 - 1

#### **Rencontre U18 R1 BULLY LES MINES – SAINT AMAND FC du 19/09/2021**

Rencontre arrêtée à la 87<sup>ème</sup> minute

La commission :

Considérant à la lecture du rapport de l'arbitre de la rencontre qu'il s'agit d'un fait de jeu et non d'une réserve technique

Dit que la réserve est non fondée

Considérant que l'arbitre de la rencontre a arrêté la rencontre sans motif précis,

Considérant que la rencontre n'a pas eu sa durée réglementaire

Donne la rencontre à rejouer à une date à fixer par la commission régionale des compétitions jeunes.

#### **Rencontre U17 R2 poule B CREIL AFC – LE PAYS DE VALOIS US du 12/09/2021**

Rencontre non jouée suite à l'insuffisance de joueurs de l'équipe de CREIL AFC avant le coup d'envoi.

La commission déclare CREIL AFC forfait.

CREIL AFC – LE PAYS DE VALOIS US score 0 - 3

1<sup>er</sup> forfait à CREIL AFC. Amende de 60 euros à CREIL AFC

#### **Rencontre U14 D1 Flandres poule B MALO FCD – TETEGHEM US du 18/09/2021**

Erreur de résultat sur la feuille de match.

Courriel de l'arbitre de la rencontre informant de son erreur.

MALO FCD – TETEGHEM US score 2 – 0



#### **Rencontre U14 D1 Flandres poule C LAMBERSART UF – TOURCOING ESIT du 11/09/2021**

Courriel du 10/09/2021 de TOURCOING ESIT informant qu'il ne pourra pas se déplacer à LAMBERSART UF  
La commission déclare TOURCOING ESIT forfait  
LAMBERSART UF – TOURCOING ESIT score 3 – 0  
1<sup>er</sup> forfait à TOURCOING ESIT. Amende de 60 euros à TOURCOING ESIT  
Match retour à LAMBERSART UF

#### **Rencontre U14 D1 Flandres poule D VILLENEUVE D'ASCQ – BERGUES RC du 18/09/2021**

Non présence des deux équipes à l'heure du coup d'envoi  
La commission :  
Considérant le rapport de l'arbitre de la rencontre qui précise la non-présence des deux équipes à l'heure du coup d'envoi  
Considérant les échanges de courriel entre les clubs et le service compétition de la ligue  
Considérant le courriel en date du 17/09/2021 à 7H57 du service compétition indiquant le refus de la commission régionale des compétitions pôle jeunes de modifier la date de la rencontre  
Considérant que la demande a été faite hors délai  
Donne match perdu par forfait aux deux équipes score 0 – 0  
Amende de 60 euros à VILLENEUVE D'ASCQ et à BERGUES RC

#### **Rencontre U14 D1 Aisne poule D ST QUENTIN O – VILLENEUVE ST GERMAIN du 18/09/2021**

Observations d'après match de VILLENEUVE ST GERMAIN sur l'ensemble de l'équipe de l'Olympique de Saint Quentin. Recevables  
La commission :  
Considérant que les observations d'après match ne sont pas motivées  
Considérant qu'il y a lieu de prendre en compte de courrier de confirmation des réserves  
Considérant qu'aucun des joueurs cités n'est muté hors période  
Dit que les réserves sont non fondées  
Résultat acquis sur le terrain score 8 – 0  
Droits conservés

#### **Rencontre Seniors féminine R2F poule A LONGUEAU ESC – ST QUENTIN O du 12/09/2021**

Courriel du 12/09/2021 à 08h27 de ST QUENTIN O informant qu'il ne pourra pas se déplacer à LONGUEAU ESC.  
La commission déclare ST QUENTIN O forfait.  
LONGUEAU ESC – ST QUENTIN O score 3 - 0  
1<sup>er</sup> forfait à ST QUENTIN O. Amende de 60 euros à ST QUENTIN O  
Match retour à LONGUEAU ESC

#### **Rencontre U18F à 11 R2 poule B HAZEBROUCK CHTS – LE PORTEL STADE du 19/09/2021**

Absence de l'équipe de LE PORTEL STADE à l'heure du coup d'envoi.  
LA commission déclare LE PORTEL STADE forfait  
HAZEBROUCK CHTS – LE PORTEL STADE score 3 – 0  
1<sup>er</sup> forfait à LE PORTEL STADE. Amende de 60 euros à LE PORTEL STADE  
Match retour à HAZEBROUCK CHTS

### **SENIORS FUTSAL**

#### **Rencontre R1 HELESMES FUTSAL – DUNKERQUE USL du 18/09/2021**

Réserves de DUNKERQUE USL sur la qualification et la participation de Mr KAJJOUÏ Raid licence n°9603405922, HADJAL Sofiane licence n°1931242411, KADRI Mohamed licence n°1996834489, CHETIAN Bilal licence n°9603150434, KASMI Oussama licence n°9603384726 car susceptibles d'avoir une licence dans une fédération étrangère. Confirmées  
Observations d'après match de DUNKERQUE USL sur la validité de ce match pour le motif suivant : l'article 11 du règlement du championnat seniors masculins futsal pour la saison 2021-2022 stipulant que le coup

d'envoi d'un match doit se tenir entre 15H00 et 20H00, le fait que le coup d'envoi a eu lieu à 14H30 est clairement en violation de l'article cité. Confirmées.

Dossier mis en attente de complément d'information

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel de la Ligue de Football des Hauts-de-France dans un délai de 7 jours à compter de la notification officielle de la décision contestée (voir procédure article 126 des règlements généraux de la Ligue des Hauts-de-France).

## **COURRIERS**

Courriel en date du 10/09/2021 de LEERS OS confirmant le retrait de son équipe féminine évoluant en R2F avant le début des compétitions.

Amende de 100 euros à LEERS OS

Courriel en date du 14/09/2021 de ETAPLES AS confirmant le forfait général de son équipe évoluant en U18 R2.

Amende de 100 euros à ETAPLES AS

Courriel en date du 14/09/2021 de UNION SUD AISNE FC confirmant le forfait général de son équipe évoluant en U14 ligue

Amende de 200 euros à UNION SUD AISNE FC

Courriel en date du 21/09/2021 de AMIENS AC confirmant le forfait général de son équipe évoluant en U14 ligue.

Amende de 200 euros à AMIENS AC

Le président de séance

Bernard COLMANT